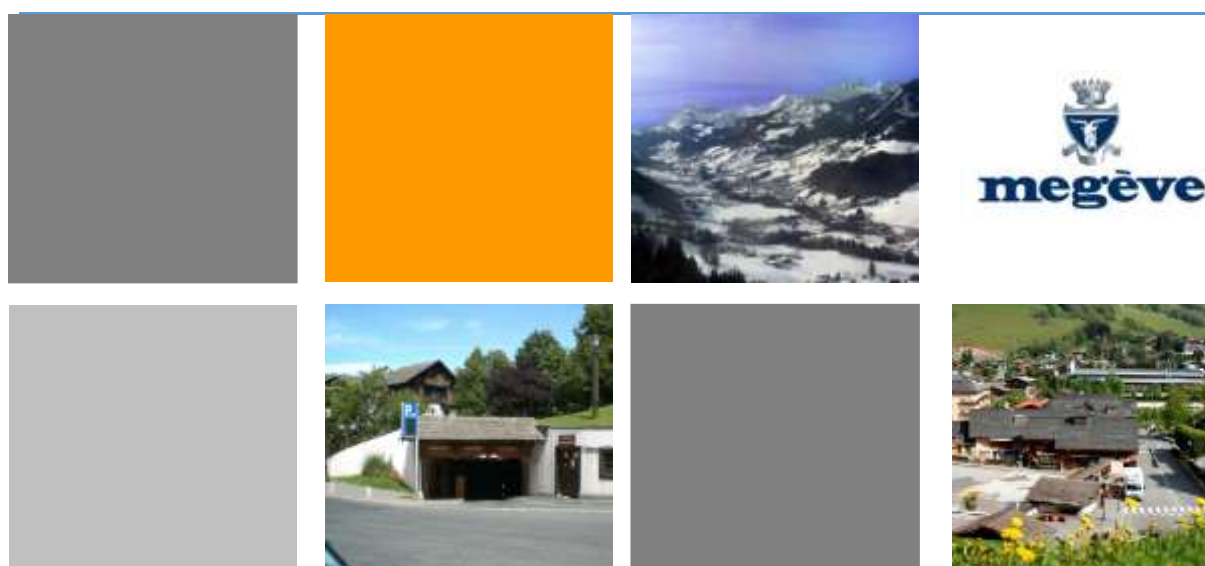


# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016



**REGIE DES PARCS DE  
STATIONNEMENT**

## INTRODUCTION

L'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales stipule qu'un débat doit avoir lieu dans les communes de plus de 3500 habitants, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de permettre à l'exécutif d'une collectivité locale, de présenter à l'assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances de la Commune.

### Rappel Historique

Par délibération n°D-2003-076 du 28 mars 2003, la gestion du service des parkings de Megève avait été reprise sous forme d'Etablissement public et Commercial (EPIC).

Considérant qu'il était nécessaire de mettre en conformité la gestion de ces services sur le plan juridique, financier et organisationnel conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal de la Commune de Megève a procédé, par délibération du 07 mars 2011, à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie Municipale des parcs de stationnement », pour l'exploitation du service public des parcs de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Madame le Maire est l'ordonnateur et Monsieur le Trésorier principal en est le comptable, cette régie dispose d'un conseil d'exploitation.

La régie a pour objet d'assurer l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial chargé de l'aménagement, la construction et l'exploitation des parkings publics communaux actuels ou futurs.

Par décision municipale n°2012-074 du 03 décembre 2012, la régie de recettes dénommée « Horodateurs » initialement rattachée au budget principal de la Commune de Megève a été affectée au budget annexe de la Régie Municipale des parcs de stationnement et ce, à compter du 15 décembre 2012.

## I - L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Chapitre	Fonctionnement-Dépenses	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015
011	Charges courantes	488 278.00	453 779.99
012	Charges de personnel	366 954.98	328 475.24
022	Dépenses imprévues	26 900.27	
66	Charges Financières	265 879.54	262 148.82
67	Charges Exceptionnelles	691 000.00	688 942.92
042	Opérations d'ordre	452 528.52	447 064.08
023	Vir.section invest.	203.03	
TOTAL		<b>2 291 744.34</b>	<b>2 180 411.05</b>

	Fonctionnement-Recettes	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015
70	Vente de produits	1 311 000.00	1 315 239.93
002	Excédent reporté	315 698.84	
77	Produits exceptionnels	625 000.00	674 054.08
75	Autres produits	11 315.00	6270.00
042	Opérations d'ordre	28 730.50	28 730.50
TOTAL		<b>2 291 744.34</b>	<b>2 024 294.51</b>
<b>Résultat Fonctionnement 2015</b>			<b>-156 116.54</b>

INVESTISSEMENT-Recettes		INVESTISSEMENT-Dépenses	
Subventions	91 169.00	Emprunts	359 081.43
Opérations d'ordre	447 064.08	Dépenses d'équipement	569 646.47
Emprunts et dettes	75 000.00	Opérations d'ordre	28 730.50
Dotations, fonds divers, réserves	105 383.01		
Immobilisations en cours	298 478.26		
<b>Total Recettes</b>	<b>1 017 094.35</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>957 458.40</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2015</b>			<b>59 635.95</b>

Pour 2015, le résultat de la section de fonctionnement présente un déficit de 156 116,54 € et la section d'investissement, un excédent de 59 635,95 €.

Compte tenu des excédents antérieurs de 315 698,84 € en fonctionnement et de 96 815,57 € en investissement, les résultats de clôture sont de 159 582,30 € pour la section de fonctionnement et de 156 451,52 € pour la section d'investissement. Les reports en dépenses s'élèvent à 58 515,22 €.

L'excédent de fonctionnement à reporter sera donc de 159 582,30 €.

- Pour 2015, les dépenses d'équipement se sont élevées à 569 646,47 €. Elles ont principalement consisté en des travaux de réparation au parking du casino pour 219 050 €, remplacement des moyens de gestion pour 117 819,16 €, des études de structure béton pour la sortie du parking de Rochebrune.

## II - L'ETAT DE LA DETTE 2016

Au 01 janvier 2016, le montant total de l'encours de la dette s'élève à 5 157 153,14 € pour un capital emprunté de 6 280 534 € dont la durée de vie résiduelle est de 14 ans. Cette dette est composée de 4 emprunts à taux fixe.

Il est à noter que l'annuité pour 2016 est de 582 918,28 € pour un taux moyen de 4,7 %.

**Répartition par Prêteur au 10/01/16 :**

Prêteur	Montant
DEXIA CREDIT LOCAL	2 988 670,77
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	40 617,98
LA BANQUE POSTALE	1 300 000,00
CREDIT MUTUEL	827 864,39
<b>TOTAL</b>	<b>5 157 153,14</b>

### III - LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
002-Excédent	159 582.30
70-Produit des ventes, prestations	1 539 415.99
75-Autres produits	12 315.00
042-Opérations d'ordre	34 097.40
77-Produits exceptionnels	263 336.98
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 008 747.67</b>
DEPENSES	
011-Charges à caractère général	923 360.86
012-Charges de personnel	330 000.00
66-Charges financières	239 386.81
67-Charges exceptionnelles	3000.00
040-Opérations d'ordre	508 000.00
022-Dépenses imprévues	5000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 008 747.67</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
001-Excédent reporté	156 451.52
040- Opérations d'ordre	508 000.00
13-Subventions	90 000.00
16-Emprunt	715 774.65
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 470 226.17</b>
DEPENSES	
Reports	58 515.22
16- remb. Capital	343 532.47
20- Immo incorporelles	22 500.00
21- Immo corporelles	1 011 581.08
040-Opérations d'ordre	34 097.40
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 470 226.17</b>

#### Les investissements prévus sont :

Frais d'études :

Numérisation PK Rochebrune et Mont d'arbois: 20 000.00€

Etude tunnel : PK Rochebrune : 2500€

Mise a jour module bancaire BT13 : 106 000€

Mise à jour sans contact : 47 000€

Lecteur billet 20€ :4404€

Remplacement centrale de détection CO2 :19 677.08€

Embellissement Parking Casino : 570 000€

Etanchéité parking Casino : 100 000 €

Ascenseur Parking Village : 62 500 €

Redondance serveur : 102 000€

#### Stationnement souterrain

Cinq parcs de stationnement automobile en ouvrage, d'une capacité de 1 497 places, répartis de la façon suivante :

- Le parking du « Casino » : 310 places – en accès direct sur la zone piétonne.
- Le parking « Office du Tourisme » : 200 places – en accès direct sur la zone piétonne.
- Le parking « Village » : 294 places. A l'extérieur de la zone piétonne.
- Le parking de Rochebrune : 396 places.
- Le parking du Mont d'Arbois : 297 places.

- Le stationnement aérien clos compte trois parkings, celui de l'Autogare d'environ une centaine de places (non matérialisées au sol), l'ouverture du parking « Palais 2 » (petit) au 1<sup>er</sup> octobre 2015, d'environ 125 places (non matérialisées au sol) est venu compléter l'espace de stationnement du parking « Palais 1 » (grand parking) de 265 places.
- Le stationnement aérien se décompose en quatre secteurs :
  - Espace Centre-ville : 253 places, plus 10 PMR
  - Espace périphérique : 455 places plus 13 PMR
  - Zone du palais des Sports, rues adjacentes aux deux parkings clos : 50 places, plus 3 PMR
  - Zone bleue : 115 places.